

2008/924 - DON DE MATERIEL REFORME DES SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE DE LYON A LA VILLE DE OUAGADOUGOU DANS LE CADRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE LYON-OUAGADOUGOU (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon est engagée depuis 2003 dans un partenariat de coopération décentralisée avec la Ville de Ouagadougou. Une nouvelle convention de coopération, signée en octobre 2006, a confirmé la poursuite de notre coopération pour les années 2007, 2008 et 2009.

Ce partenariat intervient dans 3 domaines de coopération : Police Municipale, Espaces Verts et Eclairage Public. Elle s'articule pleinement avec celle du Grand Lyon qui intervient sur ses propres champs de compétence.

Pour l'année 2008, la Ville de Lyon souhaiterait poursuivre son aide à l'équipement auprès du service Municipal de la Ville de Ouagadougou, en procédant à un don de matériel réformé suivant :

	Quantité	Valeur Vénal	Valeur Vénale totale
Moto BMW 9313 WA 69	1	500	500
Moto BMW 9208 WA 69	1	500	500
Moto BMW 6265 WX 69	1	500	500
Total			1 500 €

Ce matériel a été acquis par les services de la Police Municipale de la Ville de Lyon. Ces biens seront réformés et sortis de l'inventaire comptable à partir du mois de novembre 2008.

L'envoi de ce matériel serait assuré par la Ville de Lyon qui prendrait en charge les coûts d'expédition d'un conteneur à Ouagadougou sur les crédits inscrits au budget de la Direction des relations internationales.

La Ville de Ouagadougou s'engagerait à réaliser toutes les formalités de dédouanement et à prendre à sa charge les taxes de douane. »

Oùï l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

DELIBERE

1- Le don de matériel réformé des services de la Police Municipale de Lyon à la Ville de Ouagadougou, dans le cadre de la coopération décentralisée Lyon-Ouagadougou, est approuvé selon le tableau suivant :

	Quantité	Valeur Vénal	Valeur Vénale totale
Moto BMW 9313 WA 69	1	500	500
Moto BMW 9208 WA 69	1	500	500
Moto BMW 6265 WX 69	1	500	500
Total			1 500 €

2- M. le Maire est autorisé à signer tous actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du matériel cédé.

3- La dépense de cheminement en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme Solidaire, nature 6241, ligne de crédit 16 385.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN